



**Compte-rendu de la conférence « Parents professionnels, tous experts ? » animée par D.Coum**  
(8 novembre 2016)

**PRESENTATION DE L'INTERVENANT**

Daniel Coum est psychologue clinicien, maître de conférence associé en psychologie clinique à l'université de Bretagne, Brest et directeur des services-Association PARENTEL

[www.parentel.org](http://www.parentel.org)

Trois grandes « idées forces » ont été développées lors de cette conférence, classées en 3 chapitres

- I. La mutation de la famille est une réalité, quel impact aujourd'hui ?
- II. Quelles incidences de cette mutation vis-à-vis de l'enfant, du parent et du professionnel ?
- III. La co-éducation ou que veut dire « partager l'enfant » ?

*Ce compte-rendu a été réalisé à partir d'extraits de la conférence du 8 novembre et pour la compléter, d'un texte de D. Coum, extrait du livre « La parentalité, une notion à déconstruire, des pratiques à construire » (collection Spirale (73), Editions ERES) :*

**Les références à la conférence et au texte sont indiquées dans ce document par :**

- A- Extraits de la conférence
- B - Extraits du texte

## I. La mutation de la de la famille est une réalité, quel impact aujourd'hui ?

### A. Extraits de la conférence :

Avant de parler de mutation de la famille, il est aussi nécessaire de s'attarder sur les parents et donc **d'où parlons-nous des parents\*** ? Que nous nous intéressions tout particulièrement aux parents tient à ce qu'ils ont communément à assumer la charge d'initier les enfants au monde dans lesquels ceux-ci ont été placés et sont en cela les formateurs des adultes qui deviendront les parents de demain. Ce processus ne va jamais sans heurts auxquels les parents sont communément et invariablement confrontés.

Il faut ajouter à cela la mutation de la famille.

« **Quelque chose à changer\*\*** Il existe actuellement une réelle mutation de la famille. Quelque chose a changé avec des familles qui ne sont plus ce que la famille était, avec donc un changement de culture dans notre propre culture.

Le modèle jusqu'à il y a une trentaine d'année, « un seul père, une seule mère, pas un de moins pas un de plus » n'est plus le modèle familiale. La famille prend aujourd'hui d'autres formes.

Famille : Monoparentale, adoption, recomposée, homoparentale etc...

Ces transformations remettent bien souvent en question les savoirs, les préconçus, les certitudes en matière de parentalité. Nous pouvons parler alors d'un réel changement de culture et de crise identitaire.

### B- Extraits du texte :

\* **D'où parlons-nous des parents\* ?** : « Ordinairement, les parents sont pareillement, quoique à des degrés moindre sans doute, confrontés à un impossible, « impossible métier » soulignait déjà Freud, celui d'avoir l'enfant dont ils ont rêvé, celui de faire l'enfant à leur image, celui d'éduquer un enfant parfait ! Telle est la difficulté structurelle d'être parent : l'enfant ne vient jamais tout à fait là où il est attendu ; (...). Il en résulte selon nous une double responsabilité. Tout d'abord clinique, de prendre en compte et de traiter, si besoin et demande, le malaise, en secondant les parents dans l'éducation de l'enfant, mais également en aidant les parents à être parents, malgré tout. »

« **Quelque chose à changer\*\*** :

**Dans le modèle ancien de la famille** « La famille s'y trouvait prédéfinie de par les conditions de l'union conjugale, instituée par le mariage d'un homme et d'une femme, géniteurs, éducateurs et détenteurs de l'autorité parentale, en référence durable au strict modèle matrimonial dont la fonction était de sécuriser la filiation. ».... Il s'agissait pour les adultes de se soumettre à un modèle social dépassant la volonté de chacun et pour les enfants d'intégrer par la même soumission, le modèle transmis par les parents-, une forme de confort s'ensuivait qui dispensait les parents de toute forme d'invention, donc d'inquiétude, leur feuille de route étant préconçue et préécrite donc prescrite. ».....Là où les parents d'hier interprétaient une partition écrite par d'autres avant eux, les parents d'aujourd'hui sont en quelque sorte condamnés à l'improvisation individuelle, à l'invention subjective et à la négociation perpétuelle avec soi-même et avec l'autre....Oserions-nous nous en plaindre ? la boussole collective n'indique plus la direction à prendre. A chacun son GPS ! ».....

**C'est une crise de la culture.....**Cette crise de la culture constitue pour nous un laboratoire à ciel ouvert. Le désarroi tant conjugal que parental est, de fait, généralisé et se traduit par des questionnements incessants que nous recueillons chaque jour : comment être, aujourd'hui, père, mère ? quel couple former ? quelles sont les limites de la famille ? Comment dire « non » à un enfant... ? Les parents nous semblent perdus, ne sachant à quelle parole se fier, ballotés entre deux discours extrêmes : le discours « c'était mieux avant » et le discours progressiste mais dangereux du « tout est possible » ! L'inédit est la règle que la vitesse des changements n'a pas donné le temps à la génération d'avant d'y préparer celle d'après. Notons que le désarroi parental actuel généré par la modernité tient à ce que les parents sont laissés libres de, sinon à, surinvestir la parentalité et l'enfant qui va avec, au nom du seul désir et, qui plus est sans mode d'emploi... Pour autant, consigne leur est donnée de « réussir l'éducation » de leur enfant. Aussi, l'amour parental, toujours fondamentalement narcissique et potentiellement aliénant, fait-il courir le risque aux parents, et surtout à l'enfant que celui-ci – ses besoins, son intérêt supérieur, sa parole, son désir...- devienne le guide suprême de la parentalité actuelle. ».

## II. Quelles incidences de cette mutation vis-à-vis de l'enfant, du parent et du professionnel ?

### A. Extraits de la conférence :

#### « Quelles incidences ont ces changements ?\* » :

La mutation de la famille est donc une réalité. Quelle incidences vis-à-vis tout d'abord de l'enfant ? 3 scénarios funestes : L'enfant objet de l'adulte (enfant aliéné), l'enfant égal de l'adulte (enfant adultisé), l'enfant en référence (enfant parentifié).

La mutation de la famille a également des incidences pour les parents et les professionnels qui sont mis en difficulté pour la penser. La pratique des professionnels enregistre les effets de cette difficulté à penser la mutation. Il est de façon générale difficile de penser la nouveauté. C'est un « sport de haut niveau ». L'esprit est souvent très vieux devant de nouvelles choses Comment alors remettre en cause nos savoirs par l'analyse de ces phénomènes nouveaux ?.. Il faut alors spirituellement réagir. Comment remettre en cause nos certitudes sur lesquelles nous nous adossons ? Nous défaire de l'assurance de ce qu'est l'autre.

### B- Extraits du texte :

#### « Quelles incidences ont ces changements ?\* » :

##### ➤ Pour l'Enfant :

« Trois scénarios funestes peuvent être dessinés comme étant particulièrement nuisibles, au regard de la place qu'y prend l'enfant selon qu'il est pris comme l'objet partiel (ou prolongement du moi voire du fantasme parental), comme objet partenaire (considéré comme égal dans un scénario potentiellement incestueux) ou comme objet parentifié (mettant l'enfant en position de responsabilité d'un adulte infantilisé).

##### ➤ Pour le Parent :

« Pour autant, et à l'évidence, cette mutation laisse les parents dépourvus de ce qui, jadis, leur était transmis, sans même qu'ils s'en rendent compte, de génération en génération, les dotant ainsi, pères et mères, d'un savoir-faire en la matière, dont l'évidence de la partition à jouer pouvait le faire passer pour un savoir immuable, voire une vérité transcendante. Or, une génération découvre qu'il n'en est rien : comment être père et mère... faire couple... ça n'est écrit nulle part ! c'est donc également d'une crise de transmission qu'il s'agit ».

##### ➤ Pour le Professionnel :

« Nous sommes donc au milieu du gué d'une mutation qui impacte les liens familiaux et provoque la déroute des parents et, tout pareillement, des professionnels.

En effet, ceux-ci formés sous l'Ancien Régime, sont induits à peser et à pratiquer en référence à des thèses et des méthodologies d'action d'un autre temps. Un écart se creuse entre l'univers de sens - c'est -à-dire la famille qu'ils ont dans la tête ! - dans lequel évoluent les professionnels et celui encore balbutiant que parents et enfants tentent d'élaborer à partir de l'expérience qu'ils font de liens familiaux inédits.

Aussi, est-il important de prendre le temps de réfléchir, tout en limitant les dégâts parfois dans l'urgence, ce qui peut revenir, par exemple, à reconnaître la causalité sociale (et non psychique) du malaise parental, et donc à enjoindre la collectivité à en assumer la charge ».

### III. » La co-éducation ou que veut dire « partager l'enfant » ?

#### A. Extraits de la Conférence :

**Que veut dire « partager l'enfant » ?\*** : Pour répondre à cette question, il est nécessaire de rappeler de quoi la parentalité est le nom ? Partant du principe que c'est une triangulation du rapport à l'enfant, il en découlera les questions de délégation, de partage des responsabilités, de coopération. Mais à quelle condition cette coopération peut-elle se faire ? Une qui semble incontournable est que chacun qui s'occupe de l'enfant ne se sente pas « tout puissant ».

Que veut-on aux parents ? Objet = faire pour le parent. Sujet = faire avec le parent.

<u>Faire Pour les parents</u>	<u>Faire Avec les parents</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Conseil</li><li>• Formation</li><li>• Responsabilisation</li><li>• Sanction</li><li>• Substitution</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prise de conscience</li><li>• Invention</li><li>• Coopération</li><li>• Co-éducation</li><li>• Négociation</li></ul>

#### B- Extraits du texte :

**Que veut dire « partager l'enfant » ?\*** : « Si la parentalité est l'exercice d'un pouvoir –aimant et puissant- du parent sur l'enfant, elle est et doit être simultanément limitation de ce pouvoir. (...° Limitation qui se met en œuvre sur le mode de la médiation, de la triangulation du rapport à l'enfant. Si c'est la triangulation du rapport de l'un à l'enfant qui fait fonction de limite, l'engagement parental ne peut être une affaire individuelle.

Retenons plutôt comme la diversité des configurations familiales nous y invite aujourd'hui, le principe suivant : la parentalité, c'est le *partage de l'enfant*.

**Mutation dans les postures professionnelles..** la mutation de la famille nous oblige à traverser l'épreuve de la mutation de nos discours et de nos pratiques.

Quelques pistes se dessinent...A notre vaine prétention de savoir ce qui est bon pour un enfant *malgré voir contre* ses parents, qui nous conduisait à ne concevoir l'aide à la famille que sur le mode du remplacement du mauvais parent par le bon parent, succède une position de reconnaissance de la prévalence de la « fonction parentale » dans l'expérience vécue de l'enfant, quoi qu'il en soit de la qualité du lien qui l'étreint, quoi qu'il en soit de la qualité des personnes en lesquelles cette fonction parentale s'incarne.(...)

*Une fois la prévalence de la fonction parentale reconnue.. (...)* une autre conception de l'aide à la parentalité se dessine du côté de la co-éducation

**De l'aide à la parentalité à la co-éducation ....** « Ce qui aide le parent, c'est d'avoir à faire à de l'autre(...). La compétence des parents revient donc à supporter la limite de leurs compétences, à partir de quoi l'intercession de l'autre est requise »

(...) *Cependant, il sera indispensable de la part du professionnel (..)* « la reconnaissance de la valeur inconditionnelle du lien qui unit l'enfant à ses parents et, par extension aux figures parentales ».

(...) Par principe de réciprocité, l'engagement du professionnels vis à vis de l'enfant suppose du parent –et des autres figures parentales- la reconnaissance de la légitimité du professionnel, sur le mode de la confiance accordée à un sujet supposé savoir et pouvoir, avec les mouvements d'idéalisation/déidéalisation que cela suppose ».(...)

*Pour résumer :* (...) « La co-éducation suppose une « rencontre » entre parents et professionnels dans des rapports d'altérité ordinaire fondés sur la dialectique du semblable et du différent, sachant que ces rapports, en fonction du nombre de protagonistes en jeu, vont pouvoir se déployer dans la constitution d'un réseau plutôt que dans le rapport duel entre un professionnel et un parent. Cette coopération implique, de part et d'autre, une limitation du pouvoir et un consentement à renoncer à la possession exclusive de l'enfant. L'obligation d'accepter l'interlocution, la négociation, la conversation....(...) Encore faut-il que des instances existent, prévues et utilisables à cet effet qui peuvent prendre la forme d'actions menées ensemble(sorties, repas, courses etc..) mais également de délégations négociées ( synthèses, conseils de vis sociale, projet individuel de l'enfant, instances éthiques...). (...) Dans une telle optique, l'on préférera au conseil et à la contrainte, l'aide à l'élaboration et l'invention d'une position subjective nouvelle. L'on préférera à la formation, l'accompagnement et la coopération ; à la coercition, l'on préférera enfin la prise de conscience, la clairvoyance. »

**Comme conclusion citation (dans le texte) de Donald Winnicott (Pédiatre, psychiatre et psychanalyste)**

**« Comment reprocher aux parents de faire mal alors même qu'ils ne font que ce qu'ils peuvent ? »**

( ...) « La tolérance de Winnicott à l'égard des défaillances parentales nous aide non seulement à les écouter mais à envisager plus justement les rapports que nous professionnels pouvons entretenir avec eux »